



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Une pénurie persistante de maîtres-nageurs

Question écrite n° 41459

Texte de la question

M. Alain Ramadier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la pénurie persistante de maîtres-nageurs en Seine-Saint-Denis comme partout ailleurs sur le territoire. Selon les derniers chiffres, en 2019, il manquait 5 000 maîtres-nageurs en France. Or avec la crise sanitaire, ce besoin n'a cessé de s'amplifier puisqu'avec la fermeture des piscines il y a un retard significatif dans l'apprentissage de la natation. En parallèle, il est constaté qu'entre le 1er juin et le 25 juillet 2021, 1 200 noyades ont été répertoriées dont 131 ont été suivies d'un décès d'après l'enquête de Santé publique France. Selon le même organisme, le décès par noyade est la première cause de mortalité accidentelle chez les moins de 25 ans. Il est donc impératif d'avoir plus de maîtres-nageurs disponibles afin que les jeunes apprennent à nager. Cependant, la formation pour obtenir le brevet de maître-nageur sauveteur est d'au moins un an à temps plein pour un coût de 3 000 à 6 000 euros. S'il existe aujourd'hui une formation en alternance où les étudiants peuvent avoir des frais allégés voire complètement pris en charge par la plateforme Parcoursup, ces initiatives ne sont pas suffisantes et la jeunesse doit pouvoir se protéger d'un risque de noyade. Sa sécurité en dépend. Enfin, dans un contexte où le taux d'emploi des 18-25 ans est de 30 %, une solution pour faire financer davantage les formations de maîtres-nageurs pourrait être envisagée. Il lui demande à cet égard de bien vouloir présenter les mesures pour développer les formations de maîtres-nageurs et ainsi faire face à cette pénurie.

Données clés

Auteur : [M. Alain Ramadier](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41459

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 17 janvier 2022

Question publiée au JO le : [28 septembre 2021](#), page 7093

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)